

Stimuler l'exportation et favoriser le rayonnement des contenus et des talents québécois sur les marchés internationaux

Pour renforcer la présence des œuvres et talents québécois sur la scène internationale, il est essentiel d'adopter des stratégies innovantes et cohérentes. Voici trois axes d'intervention visant à stimuler les exportations tout en consolidant les entreprises culturelles québécoises :

1. Favoriser la vente des produits québécois par des incitatifs aux acheteurs internationaux

La mise en place d'un programme de bonification à l'acheteur stimulerait l'attractivité des œuvres québécoises sur les marchés internationaux. Inspiré de certains modèles en vigueur à l'étranger et de programmes existants comme ceux de Téléfilm Canada, ce dispositif offrirait un soutien financier pour la promotion locale des contenus québécois achetés. Par exemple, un distributeur ou diffuseur qui acquiert un long métrage québécois pourrait recevoir une aide pour mener des campagnes publicitaires dans son territoire. Une telle mesure encouragerait l'exportation tout en augmentant la visibilité des productions québécoises auprès des publics étrangers.

2. Réattribuer les revenus de droits publics aux producteurs québécois

Pour inciter les producteurs à s'impliquer davantage dans les marchés internationaux, il serait pertinent que les bailleurs de fonds publics québécois cèdent leurs parts dans les revenus des ventes internationales. En permettant aux producteurs de conserver 100 % des revenus issus des ventes à l'étranger, cette mesure renforcerait leur motivation à développer leurs activités internationales. Les revenus supplémentaires ainsi générés pourraient être réinvestis dans la croissance de leurs entreprises, leur permettant de mieux capitaliser leurs projets et de se positionner durablement dans des environnements compétitifs.

3. Encourager les coproductions internationales en langue française

Bien que la réglementation relative aux coproductions internationales relève de la juridiction fédérale, le Québec pourrait jouer un rôle actif en plaidant pour un assouplissement de certaines règles, notamment en ce qui concerne les coproductions minoritaires. Par exemple, il pourrait être utile de permettre le traitement de ces demandes même lorsque la production est imminente, ce qui offrirait aux entreprises québécoises la possibilité de saisir des opportunités d'affaires importantes. Un programme incitatif spécifiquement dédié aux coproductions en langue française, tant majoritaires que minoritaires, renforcerait les partenariats avec d'autres territoires, ouvrant ainsi des marchés stratégiques et consolidant la position du Québec comme acteur clé de la création cinématographique mondiale.

Capitaliser sur la croissance des entreprises culturelles

Ces propositions s'articulent autour d'un objectif commun : la capitalisation des entreprises culturelles. Une entreprise mieux capitalisée est mieux équipée pour gérer ses projets, prendre des décisions autonomes et préserver une liberté créative essentielle. Par ailleurs, il serait souhaitable d'incorporer davantage de critères corporatifs dans les décisions de financement. Ces critères devraient inclure une évaluation des plans d'affaires des entreprises expérimentées, particulièrement celles ayant déjà démontré leur expertise et leur succès à l'international. Cela permettrait d'ajouter un facteur de prévisibilité au système de financement et de faciliter l'apport de soutien corporatif structuré à l'échelle de l'entreprise, plutôt qu'un financement uniquement axé sur des projets individuels.

En mettant en place ces mesures, le Québec pourrait non seulement exporter davantage de contenus, mais aussi renforcer la stabilité et la pérennité de ses entreprises culturelles, tout en consolidant son rôle de leader en création et innovation sur la scène internationale.